



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.230
14 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur la situation du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après concernant la situation dans le secteur Israël-Syrie le 13 janvier 1974 ont été reçus du chef d'état-major par intérim de l'ONUST :

1. Rapports sur les activités terrestres :

a) Patrouille 34 (CA 2534-2937) 1/, Patrouille 35 (CA 2532-3065), et Patrouille 44 (CA 2519-2911) : Entre 7 h 45 2/ et 7 h 47 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 11 h 45 et 11 h 59 tir d'artillerie par les forces israéliennes. Entre 12 h 14 et 12 h 31 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 12 h 38 et 14 h 23 tir d'artillerie par les forces israéliennes et entre 13 h 22 et 14 h 30 tir d'artillerie par les forces syriennes (échange de feux).

b) Patrouille 32 (CA 2345-3054), Patrouille 38 (CA 2395-3040), et Patrouille 41 (CA 2367-3026) : Entre 8 h 59 et 9 h 17 tir de char par les forces israéliennes. Entre 9 h 34 et 11 h 5 tir d'artillerie et de char par les forces et l'artillerie israéliennes, tir de mortier, de roquettes et de char par les forces syriennes (échange de feux). Entre 11 h 24 et 12 heures tir de char par les forces israéliennes et syriennes (échange de feux). Entre 11 h 50 et 11 h 59 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 12 heures et 13 h 45 tir d'arme automatique et d'armes individuelles par des forces non identifiées au sud-est de l'emplacement de la Patrouille 41.

c) PO Seven (CA 2203-2408) : Entre 9 h 25 et 9 h 52 tir d'arme automatique par les forces israéliennes.

d) PO Two (CA 2306-2736), PO Three (CA 2308-2678), PO Five (CA 2290-2787) et Patrouille 37 (CA 2320-2790) : Entre 9 h 37 et 10 heures tir d'artillerie par les forces syriennes. A 9 h 50 tir de mortier, qui a cessé immédiatement, par des forces non identifiées à l'est-nord-est du PO. Entre 13 heures et 14 h 6 tir d'artillerie par les forces israéliennes et syriennes (échange de feux).

e) Patrouille 31 (CA 2449-2952), et Patrouille 42 (CA 2431-2961) : Entre 10 h 29 et 10 h 30 tir d'artillerie par les forces syriennes. Entre 10 h 41 et 14 h 40 tir d'artillerie par les forces israéliennes et syriennes (échange de feux). Entre 13 h 1 et 13 h 16 tir de roquettes par les forces israéliennes.

1/ CA = coordonnées approximatives.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).

2. Propositions de cessez-le-feu :

a) A 10 h 27 un cessez-le-feu a été proposé pour le secteur général du Saillant de Sassa pour 11 h 30. Les deux parties ont accepté. Néanmoins les tirs ont continué.

b) A 13 h 20 un deuxième cessez-le-feu a été proposé pour le même secteur général pour 14 h 30. Les deux parties ont accepté et les tirs ont cessé à 14 h 40 (voir le paragraphe 1 e) ci-dessus).

3. Plaintes des parties :

a) Des plaintes ont été reçues d'Israël selon lesquelles le 13 janvier :

i) A 6 h 20 les forces syriennes auraient avancé à l'est de Tell Aantar (CA 2518-2827).

ii) A 7 h 35 les forces syriennes auraient ouvert le feu à l'est de Tell Aantar.

iii) A 8 h 58 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à l'est de Kafe Nasse (CA 2475-2842).

iv) A 9 h 50 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à Mazraat Beit Jinn (CA 2358-3015).

v) A 9 h 50 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à l'est de Beit Jinn (CA 2322-3023).

vi) A 10 h 15 les forces syriennes auraient avancé à l'est de Mazraat Beit Jinn.

vii) A 10 h 20 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à Tell Aakacha (CA 2310-2708).

viii) A 10 h 30 les forces syriennes auraient ouvert le feu à l'est de Beit Jinn.

ix) A 10 h 30 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie au sud-est de Tell Ech Chams (CA 2431-2955).

x) A 10 h 45 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à Tell Ech Chams (CA 2421-2955).

xi) A 11 heures les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie au sud-est de Mazraat Beit Jinn.

xii) A 12 h 40 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à Tell Ech Chams.

xiii) A 12 h 45 et 13 h 20 les forces syriennes auraient ouvert le feu dans la zone de Tell Ech Chams.

xiv) A 13 h 43 les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie à Tell Qrine (CA 2493-2855).

xv) A 14 heures les forces syriennes auraient ouvert un tir nourri d'artillerie au sud-est de Tell Ech Chams.

b) La plainte ii) a été confirmée par les observateurs de l'ONU encore que l'heure ne concorde pas (voir par. 1 a) ci-dessus). Les plaintes iv), v), viii) et xi) ont été confirmées par les observateurs des Nations Unies (voir par. 1 b) ci-dessus). La plainte ix) (voir par. 1 e) ci-dessus) et les plaintes xiv) et xv) ont également été confirmées (voir par. 1 a) ci-dessus). Les autres plaintes n'ont pas été confirmées par les observateurs des Nations Unies.